



# « Saint-Maur Express »

Règlement du rallye du samedi 17 mai 2025

## Article 1 : Présentation du rallye et parcours

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés organise un rallye « Saint-Maur Express » proposé par le Conseil des Jeunes. Il s'agit d'une course d'aventure pédestre gratuite d'une durée de quatre heures, en équipe, à travers la Ville de Saint-Maur-des-Fossés : les participants devront se rendre sur différents lieux et réaliser des épreuves pour gagner des points.

Le parcours est à réaliser à pied et il n'est pas prédéfini. Il emprunte les rues et chemins de la ville. Chaque équipe devra gérer son parcours et s'orienter en fonction de ses choix de défis. Un carnet de route sera remis au départ de la course, comportant un plan de la ville, les lieux et l'intitulé des défis.

Tous les participants sont attendus le :

**Samedi 17 mai 2025 à 13h**

**Au labyrinthe dans les jardins de l'Hôtel de Ville**

17, avenue de la république, 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Ce lieu servira de point de départ et de retour. C'est le Check Point (point central) et le maître du jeu y sera présent pour toute la durée du rallye.

Un bonus pourra être gagné par les équipes, permettant de gagner un trajet en minibus ou en voiture. Il s'agit d'un véhicule de la Ville qui sera facilement identifiable. C'est le seul véhicule que les participants auront l'autorisation d'emprunter.

## Article 2 : Composition de l'équipe

L'équipe sera idéalement mixte et devra être composée de deux personnes minimum et de six personnes maximum.

Pour inscrire une équipe, au moins un de ses membres doit être Saint-Maurien ou scolarisé à Saint-Maur. Chaque équipe devra se trouver un nom à indiquer lors de l'inscription. Il est demandé aux équipes de porter un signe distinctif (couleur, bandana, etc.).

Les candidats sans équipe peuvent s'inscrire pour intégrer une équipe créée par l'organisateur, appelée l'équipe des inconnus. L'organisateur leur fournira le signe distinctif.

## Article 3 : Modalités de participation

### Conditions d'âge et d'encadrement

L'événement est ouvert aux jeunes dès l'entrée en 6<sup>ème</sup> et jusqu'à 25 ans inclus.

Pour les participants mineurs, l'inscription devra être remplie par un des représentants légaux.

Pour les équipes composées exclusivement de mineurs, un adulte accompagnateur est autorisé mais sa présence est facultative. En effet, l'adulte ne participera pas aux défis.

### Condition physique

Le rallye « Saint-Maur Express » n'est pas une compétition sportive. Néanmoins, l'événement nécessite une bonne condition physique, la durée du rallye étant de 4h, incluant de la marche à pied et des épreuves sportives.

Il est conseillé aux participants de **prévoir une bouteille d'eau et un encas.**

### Conditions matérielles

Chaque équipe devra **avoir au moins un téléphone portable** pouvant prendre des photos et joindre le point central en cas de problème (accident, incident, etc...). Il est recommandé d'avoir une batterie portable permettant la charge du téléphone pendant la durée du jeu.

Il est recommandé de porter une **paire de chaussures adaptée** (marche ou baskets) et une **tenue vestimentaire adaptée** à la marche et aux conditions climatiques.

Afin de garantir l'équité entre tous les participants, **seuls les déplacements pédestres sont autorisés** pour cette course (à l'exception du bonus véhicule gagné, cf. art.1).

### **Article 4 : Horaires**

**13h00** ..... Accueil des participants

**13h10** ..... Présentation du jeu et des règles

**De 13h30 à 17h30** ..... Défis & épreuves

**De 17h30 à 18h30** ..... Collation de fin de jeu, calcul des points par les organisateurs

**18h30** ..... Annonce des résultats et remise des prix dans le salon bleu de l'Hôtel de Ville

### **Article 5 : Résultats**

Chaque défi rapporte un nombre de points différents en fonction de la difficulté de l'épreuve et de son éloignement avec le Check Point général.

Les participants n'ont pas le droit de faire appel à du co-voiturage, de faire du stop ou d'utiliser les transports publics pour se rendre sur les lieux des différents défis, sous peine d'être disqualifiés.

Le retour final doit obligatoirement se faire dans le temps imparti avant 17h30. En cas de retard, un malus de point sera appliqué à l'équipe.

Des épreuves bonus seront mises en place tout au long du jeu.

Les organisateurs se réuniront à la fin du temps de jeu pour réaliser le calcul de points pour chaque équipe.

Les trois équipes ayant obtenu le plus de points recevront des récompenses.

Tous les participants recevront un souvenir du jeu.

En cas d'égalité, une des épreuves bonus départagera les équipes.

### **Article 6 : Inscriptions**

Les inscriptions sont ouvertes du **mardi 22 avril au jeudi 15 mai** 2025, dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions se font en ligne sur la plateforme :

<https://www.espace-citoyens.net/saintmaurdesfosses/espace-citoyens/>

Rubrique Jeunesse -> Rallye Saint-Maur Express

Chaque membre d'une équipe doit s'inscrire individuellement sur la plateforme.

Pour être prise en compte et validée, toute inscription doit inclure les éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription complété,
- Pour les mineurs : l'autorisation parentale et le droit de captation et d'exploitation de photographies,
- Pour les majeurs : le droit de captation et d'exploitation de photographies.
- La dénomination de l'équipe orthographiée correctement

Pour les personnes ne disposant pas d'accès à internet, des ordinateurs sont disponibles au service Jeunesse (41 Rue des Remises).

Pour tout renseignement concernant le rallye, vous pouvez contacter le service Jeunesse.

- Par téléphone au : **01.48.86.05.56**
- Par mail à l'adresse électronique suivante : [evenements@mairie-saint-maur.com](mailto:evenements@mairie-saint-maur.com)
- Sur place, au Service Jeunesse (41, rue des Remises 94100 Saint-Maur-des-Fossés)  
*Horaires d'ouverture :*       Lundi : de 13h à 19h  
  Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 19h

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date prévue si la limite du nombre de participants (180) est atteinte. Si le nombre de 40 équipes est dépassé, l'organisateur se réserve le droit de mixer des équipes de 3 joueurs ou moins pour permettre à tous de participer.

#### **Article 7 : Annulation de la manifestation**

La Ville peut être exceptionnellement amenée à annuler cette manifestation en cas d'évènements imprévisibles (conditions sanitaires, sécurité des participants, interdiction de rassemblement) ou en fonction d'un nombre insuffisant d'inscrits.

#### **Article 8 : Droit à l'image**

En s'inscrivant à « Saint-Maur Express », les participants autorisent l'utilisation et la publication de photographies ou vidéos sur les supports physique ou digitaux de communication de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés (site municipal, Facebook, Twitter, Instagram, Saint-Maur Infos).

#### **Article 9 : Assurance**

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a souscrit une police d'assurance en conformité avec l'évènement. Les participants doivent avoir souscrit, à titre personnel, une assurance responsabilité civile destinée à couvrir les conséquences dommageables qu'ils pourraient causer aux tiers ou aux participants à l'occasion du déroulement du rallye. L'attention des participants est attirée sur le fait que cette assurance ne couvre pas les dommages corporels dont ils pourraient être victimes. Il revient aux participants de souscrire une assurance personnelle s'ils souhaitent être couverts pour ce risque.

#### **Article 10 : Sécurité**

Un poste de secours se trouvera au Check Point général du jeu. Un numéro de téléphone à joindre en cas d'urgence sera communiqué au départ et sera noté sur le carnet de route, ainsi qu'un rappel des numéros d'urgence accessibles depuis tout type de téléphone.

Le parcours ne présente aucun danger ; cependant la circulation routière de Ville de Saint-Maur-des-Fossés ne sera pas fermée lors des épreuves. Il est donc demandé aux participants de faire preuve de **prudence** et de **vigilance**. Il est donc demandé aux participants, lors de leurs déplacements, de **respecter le code de la route** (marche sur les trottoirs, feux tricolores, etc.) et de respecter les usagers qui fréquentent les lieux des épreuves.

#### **Article 11 : Acceptation du règlement**

La participation et l'inscription au rallye « Saint-Maur Express » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.